SARL au capital de 25 000 €
Évreux (27) : 02 32 39 63 15
Maisons-Lafitte (78) : 01 39 62 33 33
Cormeilles-en-Parisis (95) : 01 39 78 65 55
Argenteuil (95) : 01 39 81 95 95

Déclaration de valeur

Conditions d'indemnisation des pertes et avaries

À REMPLIR QUEL QUE SOIT LE MODE DE GARANTIE CHOISI

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 13 des Conditions Générales de Vente reproduites au dos.
Par ailleurs, conformément à l'article 14 des Conditions Générales de Vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur totale du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier, à 2.000,00 EUROS.
Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise ne peut être retenue (accident ou incendie non responsable, vol avec agression et, d'une manière générale, les cas de force majeure) : vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et opter pour la souscription d'une assurance dommage (article 4 des conditions générales de vente), dont les conditions sont tenues à votre disposition sur demande.

(1) Valeur totale du mobilier
Indiquez en lettres et en chiffres la valeur totale du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement en 2

(lettres) ..... (chiffres) ..... EUROS

(2) Valeurs individuelles
Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle : *indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à 2.000,00 EUROS.*
Vous avez opté pour l'assurance dommage : *vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix.*

Désignation	Valeur	Désignation	Valeur
Total des valeurs individuelles :			**Euros**

Mode de garantie choisi : □ Garantie de responsabilité contractuelle □ Assurance dommage
Cette déclaration de valeur est à retenir comme base de calcul du coût du mode de garantie choisi figurant au devis.

M..... déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.

Fait à ..... le .....

Signature du client :

RETOURNER UN EXEMPLAIRE À L'ENTREPRISE